

***PROCÈS VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 juillet 2020***

Réunion du : 23 juillet 2020

Date de convocation du conseil municipal : 17 juillet 2020

Membres présents : Mmes CHALAUX Pascale, CASTANET Marie-Christine, MONTEIL Linda, GENOT Angelina, Mrs LACAYROUZE Francis, RAYNAUD Guy, SANZ Alain, PRAZ Nicolas, MAGAL Jonhhy

Absents : M DELMAS Yves, Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERLE Odile.

Procuration: M DELMAS Y à M RAYNAUD G, Mme VILLEMONTÉ de la CLERGERIE O à M LACAYROUZE F.

Secrétaire de séance : M SANZ Alain

ORDRE DU JOUR :

- **PV de la dernière séance**
- **Délibérations**
 - Revalorisation de salaire : Personnel technique
 - Compte Administratif Commune 2019
 - Compte Administratif Assainissement 2019
 - Vote du Tarif assainissement 2020
 - Vote du Budget Commune 2020
 - Vote du Budget Assainissement 2020
 - Approbation de non-valeur
 - Questions diverses

- Début de séance : 20 h 50

- Procès-verbal de la dernière séance

Après lecture, il est approuvé à l'unanimité

- Présentation d'un budget

Avant les votes, Monsieur le maire explique à l'assemblée comment se prépare un budget communal, à savoir la partie fonctionnement et la partie investissement

- Revalorisation des salaires : Personnel technique

Considérant le travail accompli et la non-augmentation de salaire depuis plusieurs années, Monsieur le Maire propose à l'assemblée une augmentation des salaires des deux employés des services techniques. Pour cela il propose d'augmenter le taux horaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer, à compter du 1^{er} août 2020, de nouveaux taux horaires afin d'augmenter le salaire des 2 employés des services techniques, comme ci-dessous : -Mme BERGUES Thérèse : Taux horaire : 10.81 €, M BATTANDIER Frédéric : Taux horaire : 11.54 € et demande à M le Maire de prévoir ces augmentations dans le budget 2020.

- Compte Administratif Commune 2019

Fonctionnement :

Dépenses : 144 345.89 €

Recettes : 272 260.50 € dont 74 808.59 € d'excédent 2019

Résultat de clôture : excédent de 127 914.61 €

Investissement

Dépenses : 109 479.36 €

Recettes : 44 873.06 € dont 15 801.06 € d'excédent 2019

Résultat de clôture : déficit de 64 606.30 €

Reste à Réaliser dépenses 41 176.99 € et recettes 138 723.00 €

Résultat total : excédent de 63 308.31 €

-Compte Administratif Assainissement 2019

Fonctionnement

Dépenses : 8 628.42 €

Recettes : 40 566.65 € dont 23 295.78 € d'excédent 2018

Résultat de clôture : excédent de 31 938.23 €

Investissement

Dépenses : 16 920.90 € dont 4 499.81 € de déficit 2018

Recettes : 12 110.44 €

Résultat de clôture : déficit de 4 810.46 €

Résultat total : excédent de 27 127.77 €

Après présentation par M le maire, et que celui-ci soit sorti de la salle, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif, l'affectation de résultat et le compte de gestion.

-Tarif assainissement 2020

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'évolution du nombre de points et d'habitations connectées à l'assainissement collectif. Il propose de baisser la part fixe et de ne pas modifier la part variable. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer, pour l'année 2020, le barème suivant : Part fixe : 60 €, -Part variable : 15 €

-Budget Commune 2020

Fonctionnement

Dépenses : 319 574.61 € dont 167 334.01 € versés à l'investissement

Recettes : 319 574.61 € dont 127 914.61 € d'excédent 2019

Investissement

Dépenses : 995 721.29 € dont 41 176.99 € de RàR et 64 606.30 € de déficit 2019

Recettes : 995 721.29 € dont 138723.00 € de RàR et 167 334.01 € du fonctionnement

Le budget général s'équilibre à 1 315 295.90 €

Le Budget communal 2020 est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

-Budget Assainissement 2020

Fonctionnement :

Dépenses : 47 813.39 € dont 33 957.76 € versés à l'investissement

Recettes : 47 813.39 € dont 31 938.23 € d'excédent 2019

Investissement :

Dépenses : 41 568.39 € dont 4810.46 de déficit 2019

Recettes : 41 568.39 € dont 33 957.76 € du fonctionnement

Le budget général s'équilibre à 89 381.78 €

Le Budget assainissement 2020 est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

-Maison d'Assistants Maternelles : (MAM)

Monsieur le maire fait la présentation détaillée du programme MAM, Mairie et logements ainsi que la répartition des aides financières acquises et l'état actuel des dépenses et recettes.

-Désignation référent PLUIH

Suite à la dernière élection municipale, monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer un référent au sein de Cauvaldor pour le futur PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). M Raynaud Guy se portant candidat, il est nommé référent pour la commune de Rignac.

-Non-valeur

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier-receveur municipal dans les délais réglementaires et qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement, Le Maire expose au conseil municipal que le comptable public nous demande d'admettre en non-valeur le titre suivant, après avoir épuisé les procédures de recouvrements. Il s'agit d'une demande d'admission en non-valeur pour un montant global de 21,33 € concernant Madame CHAMPENOIS pour un reliquat de loyer en 2017. Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur le titre de recettes faisant l'objet de cette demande. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur le titre de recettes faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur pour un montant global de 21,33 € sur le Budget principal, et précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2020, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

-Questions diverses :

MAM

Chantier logements – MAM – Mairie : Point d'avancement

CAUVALDOR:

Mise en place du conseil communautaire :

Constitution : 104 délégués des communes ; 15 vice-présidents, 25 membres de bureau parmi lesquels certains membres recevront des délégations

COMEX vendredi 24 juillet à Vayrac à 18 heures

Conseil communautaire le 27 juillet à Biars Sur Cère à 18 heures

Réunion des associations le vendredi 17 juillet

Point sur les animations envisagées, protocole sanitaire

Communications et informations, prise en main du site,

RPI l'Etoile :

Courrier à l'Inspecteur d'académie pour demande de poste supplémentaire pour l'année 20/21,

Tour D'Occitanie confirmation de cette épreuve (publicité, affichage)

Problèmes de voisinage : Chien qui aboie, crottes de chien dans les espaces publics

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 27 août 2020

Fin de séance 00h 30

Le Maire.

Francis LACAYROUZE

Le secrétaire de séance

Alain SANZ